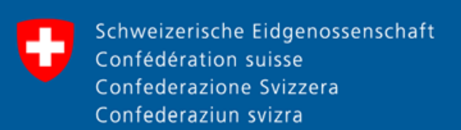
VIVRE ET TRAVAILLER AUX **ETATS-UNIS**





Eidgenössisches Departement für
auswärtige Angelegenheiten EDA

Table des matières

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s’adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l’étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu’il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu’ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l’exactitude, la fiabilité et l’intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées. Qu’il s’agisse des publications sur papier ou des dossiers électroniques, nos brochures ne constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n’avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l’exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne. Les prestations d'Emigration Suisse se fondent sur l'art. 51 de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire «Emigration Suisse».

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Bundesgasse 32, CH–3000 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu’en format PDF sous www.swissemigration.ch

Loi sur les Suisses de l’étranger



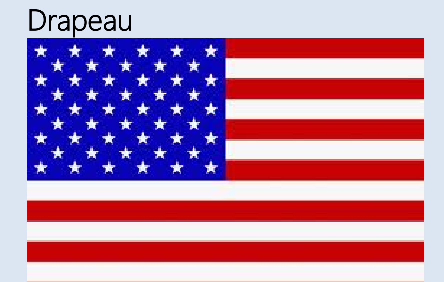
La loi sur les Suisses de l’étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

Berne, le 26.01.2015

Document: AS_USA_fr_V2.docx

Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays
USA (United States of America)

Superficie
9'629'091 km^2

Langue nationale
American English

Nombre d'habitants
317, 3 millions (2013)

Capitale
Washington, D.C.

Régime politique
République fédérale présidentielle

Chef de l'Etat
Barack H. Obama

Chef du gouvernement
Barack H. Obama

PIB par habitant
53 101 millions USD (2013)

Importations suisses
11 367 millions CHF (2013)

Exportations suisses
24 848 millions CHF (2013)

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 31.07.2014:
78 396

Accords bilatéraux
✓ Banque de données des traités internationaux

Administration et droit
La Constitution des Etats-Unis d'Amérique, outre les lois fédérales et le droit international, est la source de droit suprême. La jurisprudence peut varier fortement d'un Etat fédéré à l'autre. Certains d'entre eux connaissent encore la peine de mort.

Géographie
Les Etats-Unis d'Amérique sont le troisième plus grand pays au monde après la Russie et le Canada.

Climat
Du fait de la taille du territoire, de la diversité des paysages et de l'influence de deux océans, le pays présente une extraordinaire variété climatique.

✓ Climat à Washington

Météo (Washington, D.C.)
Mois le plus chaud: juillet (21–31°C); mois le plus froid: janvier (-1 à +4°C); mois le plus sec: février; mois le plus humide: août.

✓ Météo aux Etats-Unis

Décalage horaire
✓ Carte des fuseaux horaires

FDFA, STS, CMC-Geoservices
SOURCES: Natural Earth Data
© 2014 Natural Earth
Date: 16.02.2015
The boundaries and names shown, as well as the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by Switzerland.

Embassy
Consulate General
Honorary Representation
Swiss Business Hub

0 500 1'000 Km

Formalités d'entrée et visas

Pour des informations détaillées sur les exigences en matière de passeport et les formalités d'entrée, prière de vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire américaine compétente (ambassade ou consulat).

Avant d'entreprendre votre voyage aux Etats-Unis, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs, régulièrement mis à jour par le DFAE, et d'enregistrer vos voyages en ligne sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

WWW
- ✓ Représentations des Etats-Unis en Suisse
- ✓ Apply for a U.S. Visa
- ✓ DFAE Conseils aux voyageurs - Etats-Unis
- ✓ DFAE Recommandations avant le départ
- ✓ DFAE Iitineris
- ✓ DFAE Recommandations pour le séjour

Généralités

Les ressortissants suisses peuvent se rendre sans visa aux Etats-Unis en vacances, pour affaires ou en transit pour une durée maximale de 90 jours (voir «Visa Waiver Program»).

Les Suisses désireux de se rendre aux Etats-Unis pour des motifs de travail (même temporaire), de formation continue, d'études (y c. écoles de langues), de participation à un programme d'échange, de recherche, etc. doivent être titulaires d'un visa. Il existe quelque 180 catégories de visas et de contingents annuels différents, impliquant une procédure de longue haleine et un entretien personnel à l'ambassade des Etats-Unis à Berne.

WWW
- ✓ Ambassade des Etats-Unis à Berne

Les services américains de l'immigration (United States Citizenship and Immigration Services, USCIS) font généralement la distinction entre visas ***immigrant*** et ***non immigrant***, les premiers étant délivrés uniquement aux personnes remplissant les conditions pour un séjour permanent aux Etats-Unis. *Les visas non immigrant* sont délivrés aux personnes qui séjournent temporairement aux Etats-Unis.

Tomber dans la catégorie des *immigrant* ou *non immigrant* est lourd de conséquences: les premiers pourront évoluer librement sur le marché du travail et déposer leur candidature pour tout type de poste, tandis que les seconds seront liés à un emploi précis, pour autant qu'ils aient été autorisés à exercer une activité lucrative.

Il existe d'innombrables catégories et sous-catégories de visas, sans compter que l'offre est régulièrement adaptée à la demande. Vous trouverez un aperçu de la situation actuelle en matière de visas sous les liens suivants:

WWW
- ✓ Apply for a U.S. Visa in Switzerland www.ustraveldocs.com
- ✓ U.S. Visas usvisas.state.gov

N.B.: les services américains de l'immigration sont très pointilleux. Veillez à suivre leurs instructions à la lettre!

Visa immigrant

Pour une immigration de longue durée, il existe notamment les catégories de visas suivantes:

- regroupement familial (*family sponsored*)
- activité lucrative à durée indéterminée (*employment sponsored*)
- activité professionnelle indépendante (*employment creation*)
- loterie (*diversity visa lottery*)

Pour le regroupement familial et l'exercice d'une activité lucrative à durée indéterminée, il faut être parrainé (*sponsor*) par un citoyen américain ou un résident permanent (*US lawful permanent resident*, donc un titulaire de la carte verte), âgé de 18 ans au minimum.

Regroupement familial (family sponsored)

Peuvent prétendre au regroupement familial les groupes de personnes suivantes:

- le/la conjoint/e d'un ressortissant américain et ses enfants;
- les conjoints et enfants mineurs ou célibataires âgés de plus de 20 ans d'un résident permanent;
- les frères et sœurs d'un ressortissant américain âgé de plus de 21 ans, ainsi que leurs conjoints et enfants;
- les parents d'un ressortissant américain âgé de plus de 21 ans.

Seuls les parents directs peuvent faire office de parrain (N.B.: les grands-parents ne sont à cet égard pas considérés comme tels). Les demandes de visa doivent être déposées auprès d'une antenne régionale de l'USCIS (formulaire I-130). A noter que le nombre d'autorisations destinées aux parents proches (*immediate relatives*) n'est pas limité, alors que les autres catégories sont plafonnées.

WWW

✓ Family of U.S. citizens

Activité lucrative à durée indéterminée (*employer sponsored*)

Pour pouvoir solliciter un visa, il faut en principe avoir une offre d'emploi concrète ainsi qu'un document fourni par le *Department of Labor* (DOL) attestant de la pénurie de personnel qualifié dans le métier convoité et de l'absence d'impact du recrutement visé sur les salaires et les conditions de travail des employés nationaux. Pour décrocher ce sésame, connu sous le nom de *Labor certification* (formulaire ETA-570), il faut s'adresser au *State Employment Service*. L'employeur devra ensuite déposer auprès de l'antenne régionale de l'USCIS une *Immigrant Petition for Foreign Worker* (formulaire I-140).

Chaque année, 140'000 personnes peuvent postuler pour cette forme d'immigration, sachant qu'il y a des quotas par pays et que certains groupes de personnes sont favorisées. Dès lors, il est souvent judicieux de faire appel à un avocat spécialisé en la matière. Si 40'000 visas par an sont réservés aux personnes dotées de compétences exceptionnelles dans les domaines scientifique, économique, artistique ou sportif, de même que dans l'enseignement, seuls 10'000 peuvent être délivrés à des salariés non qualifiés.

Les immigrants hautement qualifiés, les investisseurs et lesdits *special immigrants* (p. ex. employés d'organisations internationales et personnes travaillant pour le gouvernement américain) n'ont pas besoin de cette attestation du DOL et peuvent déposer leur demande de visa directement à l'USCIS (formulaire I-140 ou I-360).

Les soins infirmiers sont soumis à des règles particulières.

WWW

✓ Délivrance d'un permis de travail - mode d'emploi

✓ Permanent workers

Activité professionnelle indépendante (*employment creation*)

Les étrangers investissant entre 500'000 et 1 million d'USD (selon le marché de l'emploi de la région en question) peuvent demander un visa d'*Employment Creation Investors*. Cela implique de créer dix emplois pour des ressortissants américains ou des immigrants, celui de l'investisseur lui-même ou des membres de sa famille n'entrant pas dans le calcul.

Le lien ci-dessous fournit des informations détaillées à ce sujet:

WWW

✓ EB-5 Immigrant Investor

Loterie (*diversity visa lottery*)

Tous les ans, les Etats-Unis délivrent de façon aléatoire, et par tirage au sort, 50 000 « green cards » (la carte est jaune pâle avec un reflet

vert) permettant de travailler et de devenir résident permanent. Les pièces à joindre au dossier et sa date de dépôt varient d'une année sur l'autre. Tous les pays autorisés à y participer – dont la Suisse – reçoivent un contingent. Le requérant doit avoir achevé des études de niveau secondaire ou avoir exercé au cours des cinq dernières années une activité professionnelle exigeant au moins deux ans de formation ou d'expérience. L'enregistrement doit être fait en ligne sur le site Internet du *Department of State*. Les conjoints et les enfants de moins de 21 ans peuvent être intégrés à la demande. Une carte verte est valable dix ans et doit être renouvelée dans les délais (formulaire I-90). Non utilisée, elle expire après six mois.

WWW

✓ Diversity Lottery 2015

Détachement temporaire et prestation de services

(voir la rubrique «Activité lucrative à durée indéterminée» à ce propos).

Visa *non immigrant*

Pour les non immigrants, il existe notamment les catégories de visas suivantes:

- B : touristes, visites (familiales), traitements médicaux, activité lucrative à durée déterminée ;
- E : investisseurs et affaires ;
- F/M : étudiants ou personnes en formation ;
- H/L/O/P/Q : activité lucrative spécifique à durée déterminée dans différents secteurs ;
- I : visa médias (pour les représentants des médias);
- J : visa de visiteur d'échange;
- VWP : Visa Waiver Program.

Le nombre de visas *non immigrant* délivrés n'est pas limité (à l'exception de ceux destinés aux travailleurs salariés; cf. «Activité lucrative à durée déterminée»). A l'entrée, il faut pouvoir présenter le billet de retour et prouver que l'on dispose des fonds suffisants pour couvrir le séjour.

Pour les non-immigrants en particulier, il existe une multitude de catégories et de sous-catégories de visas. Vous trouverez des liens avec les indications correspondantes sous la rubrique Généralités.

Visas de tourisme et d'affaires (visa B-1/B-2)

Toute personne souhaitant se rendre aux Etats-Unis pour une période déterminée et exclusivement *for pleasure* (tourisme) ou *business* (voyage d'affaires) gagnera à solliciter un visa B-1/B-2. Elle devra à ce titre prouver qu'elle possède une résidence permanente hors des Etats-Unis et qu'elle a d'autres liens (familiaux p.ex.) qui l'obligent à quitter le pays au terme de son séjour.

WWW

✓ B-1 Business Visa & B-2 Visitors Visa

Séjour linguistique et études (visas F-1 et M-1)

Il existe deux types de visas étudiant, l'un pour les études professionnelles (M-1), l'autre pour les études académiques (F-1).

Les personnes effectuant un séjour linguistique dont le programme comprend plus de 18 semaines de cours ont besoin d'un visa étudiant. Suivant les écoles, il s'agira d'un visa F-1 (pour les cours d'anglais intensifs dispensés dans une université p. ex.) ou M-1 (autres institutions).

Les étudiants suivant un cursus de formation professionnelle à temps complet dans une école professionnelle reconnue par l'USCIS, un centre de formation professionnelle ou une autre institution non-académique (*vocational students/nonacademic students*), doivent déposer une demande de visa M. Si l'USCIS a préalablement donné son aval, ils pourront exercer une activité temporaire, pour autant que celle-ci intervienne dans le cadre d'une formation pratique. A noter encore qu'ils peuvent séjourner dans le pays aussi longtemps que le cursus l'exige, la durée maximale étant fixée à un an,

prolongeable une fois. Les conjoints de ces étudiants, de même que leurs enfants célibataires de moins de 21 ans, peuvent obtenir un visa M-2, celui-ci ne donne toutefois pas le droit d'exercer une activité professionnelle.

Les personnes suivant des études académiques (*academic students*) ont besoin d'un visa étudiant F-1, soumis aux conditions suivantes :

- être domicilié en Suisse;
- être titulaire d'une attestation d'inscription délivrée par l'établissement d'enseignement américain (formulaire I-20) ;
- avoir des connaissances linguistiques suffisantes en anglais ;
- justifier des fonds suffisants.

La durée des études doit être déclarée lors de l'arrivée sur le territoire. Les étudiants inscrits dans un cursus à plein temps peuvent dépasser la durée de validité du visa, mais une fois seulement. De plus, s'ils quittent les Etats-Unis, ils devront déposer une nouvelle demande de visa dans leur pays d'origine. Le détenteur d'un visa F-1 est autorisé à travailler sur le campus. A compter de la deuxième année d'études, l'USCIS peut délivrer un permis de travail. Les conjoints de ces étudiants, de même que leurs enfants mineurs célibataires, peuvent obtenir un visa M-2 temporaire, celui-ci ne donnant toutefois pas le droit d'exercer une activité professionnelle.

WWW

- ✓ USCIS – Students and Employment
- ✓ Students and Exchange Visitors
- ✓ Etudier à l'étranger (Conférence des recteurs des universités suisses)

Programmes d'échange (visa J-1)

Le visa J-1 est prévu pour les *exchange visitors*, élèves, étudiants, apprentis, chercheurs, doctorants et spécialistes participant à un programme d'échange agréé par le Département d'Etat américain (ministère des affaires étrangères). La durée de séjour autorisée dépend de l'ampleur du programme d'échange, les programmes de stages en entreprise étant en général de 18 mois, les mandats de recherche ou d'enseignement pouvant s'étendre jusqu'à trois ans. Les conjoints de ces personnes, de même que leurs enfants célibataires de moins de 21 ans, peuvent prétendre au visa J-2, pour autant que le titulaire principal assure financièrement la charge de sa famille. Sur place, ils pourront alors déposer une demande de permis de travail.

Un programme d'échanges Fulbright a été mis au point entre les Etats-Unis et la Suisse depuis plusieurs années pour les étudiants et les enseignants. Suivez le lien ci-dessous pour de plus amples informations.

WWW

- ✓ Exchange Visitor Visa
- ✓ Student and Exchange Visitors Program
- ✓ Programme d'échanges Fulbright

Au pair (visa J-1)

Pour partir en tant qu'au pair, il faut être titulaire d'un visa J-1, dont le nombre est restreint. Ces séjours sont limités à douze mois, non prolongeables.

Exigences:

- être âgé entre 18 et 26 ans;
- avoir des connaissances linguistiques moyennes en anglais (2-3 ans d'études);
- avoir achevé des études secondaires ou un apprentissage;
- pouvoir justifier de l'expérience dans la prise en charge d'enfants en bas âge;
- si possible, être titulaire d'un permis de conduire.

L'administration des séjours au pair a été déléguée à différentes organisations, qui peuvent fournir les renseignements nécessaires (voir le guide pratique «Séjour au pair»).

N.B.: il est interdit d'entrer aux Etats-Unis avec un visa de tourisme pour occuper un poste d'au pair officieux. La sanction est sévère : expulsion et interdiction de retourner sur le territoire des Etats-Unis.

WWW

- ✓ Guide pratique « Séjour au pair»
- ✓ Exchange Visitor Visa
- ✓ Students and Exchange Visitors
- ✓ Au-Pair Program

Stagiaires (visa J-1)

La Suisse a conclu avec une organisation agrée par l'Etat, «Cultural Vistas», un accord portant sur l'échange de stagiaires (*trainees*). Celui-ci prévoit que les jeunes entrés récemment dans la vie active peuvent requérir un visa J-1 pour 18 mois, afin d'y parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Sont admis comme stagiaires les citoyens suisses ayant achevé une formation professionnelle de deux années au minimum ou obtenu un diplôme universitaire. Limites d'âge: 18-35 ans. Les exigences détaillées figurent dans le guide de du SEM.

Dans un premier temps, vous devez trouver un poste ou une place de stage aux Etats-Unis, dans la profession apprise ou la filière d'études suivie. Vous devez ensuite suivre une procédure d'autorisation payante, dans le cadre de laquelle on vous demandera de fournir des documents supplémentaires. En cas d'approbation, vous pouvez demander un visa J-1 de stagiaire à l'ambassade des Etats-Unis. «Cultural Vistas» vous tient au courant de l'avancement de la procédure.

Important: Les formalités peuvent prendre jusqu'à deux mois. Vous n'êtes pas autorisé à séjourner aux Etats-Unis en cours de procédure! Une fois le visa obtenu, vous pouvez vous rendre aux Etats-Unis au plus tôt 30 jours avant la prise d'emploi, respectivement quitter le sol américain au plus tôt 30 jours après la prise d'emploi.

N.B.: La prise d'emploi doit se faire dans la profession apprise. Les professions médicales et paramédicales, d'avocat et d'enseignant sont exclues de cet accord.

WWW

- ✓ Cultural Vistas
- ✓ Exchange Visitor Visa
- ✓ Stage professionnel à l'étranger (ODM)

Activité lucrative à durée déterminée (visas H-1B/H-2B/H-1C)

Toute personne désireuse de travailler aux Etats-Unis doit d'abord trouver un employeur, qui dépose une demande d'autorisation auprès du service régional de l'USCIS. Le visa varie en fonction de la formation, du métier et de la durée du séjour. Les catégories de visas les plus demandées sont les suivants :

- Visa H-1B (*Highly Skilled Workers in Specialty Occupations*) : peuvent prétendre à pareil titre les personnes disposant d'excellentes compétences et connaissances professionnelles, et titulaires d'un *Bachelor degree* d'une université américaine ou d'un diplôme académique équivalent discerné par une université étrangère. Les connaissances spécialisées peuvent relever notamment de la médecine, de l'architecture, des mathématiques, de la physique, de la théologie ou du domaine artistique. Tombent également dans cette catégorie les mannequins. La durée de validité de ce visa est en général de trois ans, renouvelables une fois.
- Visa H-2B (*Skilled and Unskilled Temporary Workers*): ce visa est destiné au personnel qualifié (agriculture exceptée). L'employeur doit apporter la preuve qu'aucun citoyen américain correspondant au profil recherché ne peut être engagé et que le recrutement n'affectera pas les salaires et les conditions de travail des employés nationaux (*labor certification*). Le visa H-2B est valable au maximum un an, prolongeable une fois, la durée totale du séjour ne pouvant excéder trois ans.
- Le visa H-1C qui autorisait la prise d'emploi à durée déterminée dans le domaine des soins infirmiers a été aboli en 2009. Il convient de clarifier avec l'ambassade des Etats-Unis si et à quelles conditions il est possible de demander

un visa de travail normal à durée indéterminée (cf. «Activité lucrative à durée indéterminée»). Pour travailler dans les soins infirmiers, il faut avoir passé l'examen américain NCLEX (*National Council of Licensing Examination*), organisé deux fois par année dans tous les Etats fédérés. Seules les personnes ayant achevé une formation en soins infirmiers sont autorisées à s'y présenter. Aux Etats-Unis, la formation initiale comprend des modules de pédiatrie, d'obstétrique, de médecine, de chirurgie et de psychiatrie. Dans la plupart des Etats fédérés, les autorités exigent des candidats au NCLEX qu'ils aient préalablement réussi la licence CGFNS (*Commission on Graduates of Foreign Nursing Schools*). Cet examen vise à évaluer les connaissances professionnelles d'une part et linguistiques d'autre part. Il est proposé presque partout dans le monde (en Suisse: à Genève). Pour se présenter, il faut être titulaire d'un diplôme valable en soins infirmiers et avoir une formation scolaire adéquate.

WWW

- ✓ Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)
- ✓ American Nurses' Association
- ✓ National Council of State Boards of Nursing (NCBSN) – U.S. Nursing Licensure for Foreign-Educated Nurses
- ✓ International Nursing in the U.S.A.
- ✓ Temporary Worker Visas
- ✓ Visa H-1B
- ✓ Visa H-2B
- ✓ Guestworkers Programs
- ✓ Permanent Labor certification

Retraite (visa B-1/B-2)

Les Etats-Unis n'ont prévu aucun visa particulier pour les retraités. Même les étrangers qui y sont propriétaires d'un bien immobilier ne bénéficient donc d'aucune facilité pour y élire résidence. Ils peuvent y séjourner une partie de l'année seulement en étant titulaire d'un visa visiteur. Les autorisations délivrées aux retraités étrangers sont en général de six mois. Si les autorités établissent au moyen du passeport ou des registres de l'immigration qu'une personne réside principalement aux Etats-Unis, elles peuvent lui refuser l'entrée malgré un visa B1/B2.

WWW

- ✓ B-1 und B-2 Visa

Visa Waiver Program

Le *Visa Waiver Program* exempte de l'obligation du visa les ressortissants suisses qui souhaitent transiter par les Etats-Unis, y passer leurs vacances ou y faire un voyage d'affaires, si la durée du séjour n'excède pas 90 jours. Sous ce régime, aucune prolongation du séjour ne peut être envisagée.

Toute personne voyageant dans le cadre du programme d'exemption de visa (*Visa Waiver Program*) doit être titulaire d'un passeport à puce valable six mois après la date d'entrée sur le territoire. Les titulaires d'un passeport sans puce sont exemptés de visa pour autant qu'il ait été délivré au plus tard le 25.10.2006. Un visa est exigé pour les détenteurs d'un passeport provisoire. Il faut obtenir une autorisation de voyage avant de se rendre aux Etats-Unis par voie aérienne ou maritime (émission au plus tard 72 heures avant le départ). Une autorisation de voyage est également requise pour les enfants en bas âge inscrits sur le billet de leurs parents, pour autant qu'aucun visa n'ait été délivré pour ce voyage.

Les passeports récents doivent contenir des données biométriques. Les autorités douanières enregistrent les empreintes digitales et une photo numérique des voyageurs. Pour de plus amples informations au sujet des passeports lisibles en machine et des passeports biométriques, veuillez suivre le lien ci-dessous.

WWW

- ✓ Passeport (fedpol)

Le formulaire électronique d'autorisation de voyage (ESTA) des autorités américaines res-

ponsables du contrôle des entrées doit être rempli au plus tard trois jours avant le départ. Il peut être téléchargé en suivant le lien ci-dessous.

WWW

- ✓ Formulaire électronique d'autorisation de voyage ESTA

Veuillez noter que l'autorisation de voyage électronique délivrée dans le cadre du *Visa Waiver Program* permet aux voyageurs d'embarquer uniquement sur le vol choisi à destination des Etats-Unis. Elle est délivrée par l'officier d'immigration à l'aéroport et vaut dès lors uniquement pour l'aéroport en question !

WWW

- ✓ Visa Waiver Program & ESTA
- ✓ Visa Waiver Program – Eligible Countries
- ✓ Visa Ineligibilities

La durée du séjour fixée par les autorités d'immigration au passage de la frontière ne doit en aucun cas être dépassée. Un tel dépassement constitue en effet une infraction pénale à la législation américaine sur l'immigration. Les autorités peuvent prononcer des peines pécuniaires mais aussi des interdictions d'entrée sur sol américain[1].

[1] "It is important that you depart the U.S. on or before the last day you are authorized to be in the U.S. on any given trip, based on the specified end date on your Arrival-Departure Record, Form I-94. Failure to depart the U.S. will cause you to be out-of-status. Staying beyond the period of time authorized by the Department of Homeland Security (DHS) and being out-of-status in the United States is a violation of U.S. immigration laws, and may cause you to be ineligible for a visa in the future for return travels to the U.S." (www.h1base.com)

Importation et douane

Importation

Quiconque entre aux Etats-Unis peut apporter, en plus de ses effets personnels (vêtements, appareil photos, etc.):

- 200 cigarettes ou 50 cigares ou 2 kg de tabac;
- 1 litre d'alcool (adultes âgés de 21 ans au minimum);
- des cadeaux d'une valeur maximale de 100 USD.

Certains Etats fédérés peuvent toutefois être plus restrictifs que d'autres. Prière de vous renseigner auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Berne au sujet des prescriptions légales avant votre départ.

Le ministère américain de l'agriculture interdit l'importation de produits frais d'origine animale ou végétale en provenance de presque tous les pays. Si un produit contient de la viande, il ne peut être emporté; en revanche, les produits de la boulangerie et les fromages conservés par un traitement approprié sont autorisés. Les aliments importés sont par ailleurs soumis aux dispositions édictées par l'agence américaine compétente en matière de sécurité des aliments, qui peut procéder à des contrôles et saisir les produits dont ils estiment qu'ils présentent un risque pour la santé. Veuillez également consulter la liste des produits autorisés par le ministère de l'agriculture.

Si vous devez emporter des médicaments soumis à ordonnance, vous êtes tenus de les déclarer. A noter qu'ils doivent être transportés dans leur emballage d'origine et pourvus d'indications sur le domaine d'application et la posologie prescrite. De même, il est impératif d'emmener une copie de l'ordonnance ou une lettre du médecin rédigée en anglais. Des produits apparemment inoffensifs sont également visés, comme les remèdes pour la toux, qui contiennent parfois de la codéine, un dérivé de l'opium.

Il est interdit d'importer des stupéfiants et des médicaments dangereux.

WWW

- ✓ Importations de produits frais d'origine animale ou végétale
- ✓ U.S. Environmental Protection Agency (EPA)
- ✓ Ambassade des Etats-Unis à Berne

Si vous n'êtes pas certain d'avoir le droit d'emmener un produit en particulier, renseignez-vous auprès de l'*Animal and Plant Health Inspection Service* du *Department of Agriculture*, ou auprès de l'ambassade américaine compétente.

Déménagement

Le mobilier personnel et l'équipement professionnel peuvent être importés en franchise de droits de douane, pour autant qu'ils ne soient ni neufs, ni destinés à la vente. Attention : aux Etats-Unis, les cuisines des appartements sont presque toujours équipées ; de même, les chambres à coucher ont en général un dressing attenant, si bien que les armoires à vêtements sont superflues. Pour économiser des frais de transport et préserver un maximum de flexibilité pour le choix du logement, il est dès lors recommandé d'importer uniquement les meubles indispensables, sans compter que les meubles et les voitures notamment sont de toute façon moins chers sur place.

Les bijoux doivent être déclarés et ne peuvent être vendus aux Etats-Unis pendant trois ans.

Véhicules à moteur

Quiconque importe son propre véhicule pourra rouler avec pendant un an, ce qui vaut la peine seulement si la durée du séjour est supérieure à deux mois. Si l'on séjourne plus de douze mois, le véhicule devra être adapté aux normes de sécurité américaines. Si l'on entend revendre sa voiture au terme de son séjour, il est impératif de faire ces transformations et de payer des droits de douane supplémentaires.

Si vous importez durablement un véhicule fabriqué à l'extérieur des Etats-Unis ou de manière non conforme aux dispositions américaines, il est rare voire impossible qu'il réponde aux normes américaines, à moins qu'il n'ait été explicitement destiné à l'exportation vers les Etats-Unis. Il est alors pourvu d'un certificat autocollant et des documents de vente nécessaires. Si vous envisagez d'importer votre véhicule lors du déménagement et de le faire adapter aux normes, renseignez-vous sur les exigences ad hoc auprès de l'ambassade des Etats-Unis ou consultez les dispositions du *Department of Transportation* (DOT) ou de l'*Environmental Protection Agency* (EPA), et surtout, faites un calcul des dépenses que cette opération entraînera.

WWW

- ✓ Vehicle Importation and Certification Requirements
- ✓ Circulation et douane (TCS)

L'importation de véhicules usagés ne se justifie en principe que pour les modèles de collection, les véhicules anciens (plus de 25 ans) étant soumis à une réglementation spéciale.

Animaux domestiques

Il faut être en possession d'un certificat vétérinaire récent pour importer un chien ou un chat, lequel atteste qu'il n'est porteur d'aucune maladie transmissible.

Les chiens doivent avoir été vaccinés contre la rage au minimum 30 jours avant l'entrée sur le territoire américain. Son propriétaire a l'obligation de présenter une attestation en cours de validité, sur laquelle figure une description exacte de l'animal et la durée de l'immunité. Si le document ne précise aucune durée, elle ne sera considérée comme valable que si le vaccin a été effectué au cours des douze derniers mois. Les chiots de moins de trois mois sont mis en quarantaine par principe. Il est préférable de faire traduire ces documents en anglais.

Si les Américains aiment beaucoup les animaux, les chiens doivent être tenus en laisse dans presque toutes les localités. De même, ils ne sont pas admis dans les restaurants.

Les chats font l'objet d'un examen à la frontière, dont les frais sont à la charge du propriétaire.

Seuls les oiseaux de compagnie d'une espèce non protégée peuvent être importés (seules deux espèces de perroquet sont ainsi admises).

Dans certains Etats ou territoires, entièrement préservés par la rage, les dispositions sont très restrictives (Hawaii, Guam, Samoa américaines imposent une mise en quarantaine de plusieurs mois).

WWW

- ✓ Center for Disease Control and Prevention: Bringing an Animal into the United States
  Tél. (+1) 800-232-46 36
- ✓ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
  info@bvet.admin.ch
  Tél. 058 463 30 33
- ✓ USDA – Animal and Plant

Armes

Il convient d'adresser les questions relatives à l'importation d'armes à feu au *Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives*, Imports Branch, 244 Needy Road, Martinsburg, West Virginia 25405 USA (304) 616-4550. Vous pouvez aussi vous adresser à l'ambassade des Etats-Unis à Berne.

WWW

- ✓ ATF – Import Firearms, Ammunition, and Implements of War
- ✓ Ambassade des Etats-Unis à Berne

Devises

Moyens de paiement - généralités

L'importation et l'exportation d'argent ou de moyens de paiement ne font l'objet d'aucune restriction. Cependant, si vous importez ou exportez (ou faites importer/exporter) un montant supérieur à 10 000 USD, ou si vous réceptionnez une somme conséquente et la transportez, vous êtes tenus de remplir le formulaire FinCEN 105 des douanes américaines. Dans le cas contraire, vous vous exposez à des peines civiles et pénales (saisie de l'argent et des moyens de paiement comprise). Par moyen de paiement, on entend entre autres les espèces en dollars américains ou dans tout autre monnaie, les chèques de voyage, les mandats, ainsi que les titres et les titres de placement, qu'ils soient nominatifs ou au porteur.

WWW

- ✓ Formulaire FinCEN 105: Currency – amount that can be brought into the U.S.
- ✓ Ambassade des Etats-Unis à Berne

Cartes de crédit

Aux Etats-Unis, les cartes de crédit (American Express, Diners Club, Visa, Mastercard/Eurocard) sont des moyens de paiement très répandus. Il est indispensable d'en posséder une avant d'y entrer.

Suisses de l'étranger et banques suisses

Du fait de l'environnement réglementaire plus strict et des normes du droit fiscal international, les banques suisses tendent de plus en plus à résilier les relations d'affaires des clients domiciliés à l'étranger ou à resserrer les conditions et/ou à augmenter les frais de gestion de compte.

Avec les banques, les clients bancaires entretiennent des relations régies par le droit privé. En vue de leur séjour à l'étranger, il est recommandé aux personnes concernées de prendre contact avec leur banque pour trouver une solution conforme à leurs besoins et au cadre réglementaire bancaire.

Développements futurs

Ce secteur est en évolution constante. La Direction consulaire et l'Organisation des Suisses de l'étranger suivent la situation avec attention et informent les Suisses de l'étranger des développements actuels au travers de la «Revue Suisse». Cette problématique fait l'objet de discussions sur le site web de l'Organisation des Suisses de l'étranger et du forum Swisscommunity.org. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet sur le site web de l'ambassade de Suisse à Washington.

WWW

- ✓ Article dans la Revue Suisse
- ✓ Ombudsman des banques suisses
- ✓ www.swisscommunity.org
- ✓ Ambassade de Suisse à Washington

Vaccinations et santé

Vaccinations

Aucun vaccin n'est nécessaire pour entrer aux Etats-Unis. Il est toutefois recommandé de vérifier et de compléter les vaccins standards pour enfants et adultes. Les Etats-Unis n'ont édicté aucune réglementation particulière en matière de vaccination. La prudence est toutefois de mise dans les régions où règne un manque d'hygiène.

Il est recommandé d'être vacciné contre les hépatites A et B si l'on entend se rendre dans des zones où les infrastructures médicales sont rares. Par ailleurs, la vaccination préventive contre la méningite est indiquée pour les enfants et les adolescents. Enfin, il peut être utile d'être vacciné contre la rougeole et la rage.

Santé

A noter encore que la fièvre du Nil occidental, qui peut provoquer la méningite, sévit dans plusieurs Etats durant l'été et l'automne. Ce virus est transmis par les moustiques (prévoir des produits anti-moustiques).

Prière de respecter également les conseils aux voyageurs actualisés sur Safetravel, le site Internet du DFAE ou de l'«U.S. Department of Health and Human Services».

WWW

- ✓ Savetravel
- ✓ DFAE - Conseils aux voyageurs - Etats-Unis
- ✓ DFAE - Liens voyages
- ✓ Department of Health & Human Services
- ✓ Centers for Disease Control and Prevention CDC
- ✓ OMS - Rapport pays Etats-Unis

Annonce et séjour

Autorités locales

Les personnes étrangères sont enregistrées à leur arrivée; c'est à ce moment que les non-immigrants se voient formellement remettre leur autorisation de séjour.
Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Les ressortissants suisses qui s'établissent à l'étranger doivent s'annoncer auprès de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat). Ils disposent à cet effet d'un délai de 90 jours à partir de l'annonce de départ auprès de la dernière commune suisse de domicile. Pour leur enregistrement en tant que Suisses de l'étranger, ils doivent présenter leur passeport (ou carte d'identité), leur attestation de départ et, s'ils le possèdent, leur acte d'origine.

Vos droits

Gratuite, l'annonce facilite les contacts en cas d'urgence, allège les formalités (pour l'émission de documents d'identité en vue de procédures d'état civil p. ex.) et consolide le lien avec la Suisse. Les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent gratuitement la «Revue Suisse», magazine qui leur est dédié, et peuvent, sur demande, participer aux votations et aux élections en Suisse.

Plus d'informations

Davantage d'informations sur l'obligation d'annonce et sur le service militaire sont publiées dans le guide pratique «Emigration».

WWW

- ✓ Représentations suisses aux Etats-Unis
- ✓ Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) / Swisscommunity.org

Travail

Marché du travail

Durant la crise d'octobre 2009, le taux de chômage a grimpé jusqu'à 10,2%, un pic historique depuis des décennies (décembre 2007: 5,0%), pour diminuer à nouveau depuis lors. En juillet 2014, l'Office des statistiques du travail tablait sur environ 6,2%. Pour consolider durablement leur économie, les Etats-Unis misent sur la création d'emplois et la promotion des exportations, avant tout de la production d'énergie indigène. Les secteurs de la santé, des soins, de la construction et traditionnellement l'informatique sont en croissance. Le gouvernement table sur une progression de 14% au total dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, de la médecine et de la biomédecine, d'où sa volonté de soutenir l'enseignement des mathématiques, de l'informatique, des sciences de la nature et des technologies.

Les informations relatives à la situation de l'emploi sont publiées par le *Bureau of Labor Statistics*. L'*Occupational Handbook Outlook* offre un aperçu du marché actuel du travail ainsi que des pronostics pour certains secteurs d'activité. Le site web du *Department of Education* renseigne sur la promotion des métiers et des formations techniques par le gouvernement.

WWW

- ✓ Department of Labor
- ✓ Bureau of Labor Statistics
- ✓ Occupational Handbook Outlook
- ✓ U.S. Department of Education – STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics)
- ✓ Dossiers pays du SECO

Conditions de travail

Droit du travail

Il n'existe aucun droit du travail uniforme au niveau fédéral. Outre les prescriptions en matière de sécurité comme le *Fair Labor Standard Act* (FLSA), ce sont avant tout les Etats fédérés qui légifèrent en la matière.

Le droit du travail aux Etats-Unis étant d'inspiration libérale, la protection contre les licenciements est minimale. Le monde du travail fonctionne cependant de telle manière que lorsque les affaires reprennent, les entreprises sont promptes à réengager du personnel (*«hire and fire»*).

Les employés ont en général 10 jours de congé payés, qui se composent de jours fériés (*holidays*), de jours de vacances (*vacation days*), de congés maladie (*sick days)* et de jours permettant de régler des affaires personnelles (*personal days*). En fonction de l'ancienneté, le nombre de jours de congé peut aller jusqu'à 14 jours après une année de service et jusqu'à 24 jours après 5 années de service.

Il est préférable de travailler chez un employeur qui propose à ses employés une assurance-maladie (*health insurance*), une assurance dentaire (*dental insurance*), une assurance contre les accidents de travail (*disability*) et/ou une assurance-vie (*life insurance*). Ces assurances sont en général à un prix avantageux et couvrent également les membres de la famille. Lorsqu'on perd son emploi, on perd cependant généralement ces couvertures. Les assurances-maladie individuelles sont extrêmement chères. Les entreprises d'une certaine taille proposent en outre un plan de prévoyance 401(k) (cf. Prévoyance vieillesse).

Seules les entreprises liées par une convention collective de travail et comptant des syndicats, p. ex. dans l'industrie automobile ou cinématographique, offrent des prestations sociales étendues, comparables à celles qui ont cours en Suisse.

WWW
- ✓ Wages and the Fair Labor Standard
- ✓ Department of Labor
- ✓ Employment laws – Your rights as a worker
- ✓ Centrale syndicale AFL-CIO

Contrats de travail

Aux Etats-Unis, les contrats de travail ne requièrent pas une forme particulière. Ils peuvent être et sont en général conclus oralement. Seuls les cadres ou les employés de grandes entreprises bénéficient généralement d'un contrat de travail écrit. Les réglementations sociales concernant le temps de travail, les vacances, l'assurance-maladie, etc. figurent dans le manuel des collaborateurs (*employee handbook*).

Permis de travail

Voir la rubrique «Formalités d'entrée et visas».

Activité professionnelle indépendante

En cas d'exercice d'une activité lucrative indépendante aux Etats-Unis, il convient de tenir compte de nombreuses particularités qui peuvent varier d'un Etat fédéré à l'autre. Outre les prescriptions en matière de visas (voir «Activité professionnelle indépendante»), elles touchent avant tout au droit et à la fiscalité. La Chambre de commerce américano-suisse (SACC) vous apporte un soutien pour toutes ces questions. Sous le titre «Setting up a business», son site web fournit d'importantes informations sur la création d'entreprise aux Etats-Unis vue sous l'angle de la Suisse. De même, sous la rubrique «Events », il est possible d'établir des contacts déjà en Suisse. Aux Etats-Unis comme en Suisse, il existe diverses chambres du commerce locales (*chapters*) qui permettent d'entretenir des relations d'affaires.

WWW
- ✓ Setting up a business (SACC)
- ✓ Swiss-American Chamber of Commerce (SACC)
- ✓ SACC - Los Angeles
- ✓ SACC - New York
- ✓ SACC - San Francisco
- ✓ SACC - Southeast
- ✓ SACC – Boston
- ✓ SACC – Zurich

Pour les sciences, la formation, l'art et l'innovation, il existe un réseau séparé intitulé «Swissnex», qui dispose de bureaux à Boston, San Francisco et New York.

Pour assurer la promotion de la place économique suisse (Swiss Global Enterprise), il existe les « Swiss Business Hubs » à l'étranger, dont les équipes locales sont pour l'essentiel rattachées à une ambassade ou à un consulat général. Elles servent d'interlocuteur pour la promotion de l'économie suisse dans le pays concerné et disposent d'un bon réseau.

WWW
- ✓ Swissnex
- ✓ Swiss Business Hubs

Recherche d'emploi et candidature

Les employeurs américains ne sont pas friands des processus de candidature par correspondance, si bien que les exceptions se limitent aux professions où règne une pénurie de main-d'œuvre. Les contacts personnels directs ou indirects (connaissances, collègues de travail, partenaires commerciaux) revêtent donc une importance déterminante. Sans maîtrise de la langue, il est peu probable de décrocher ne serait-ce qu'un entretien d'embauche (*job interview*). Toutes les pièces du dossier de candidature doivent impérativement être traduites en anglais.

Aux Etats-Unis, les compétences pratiques et la flexibilité sont plus valorisées que les diplômes et les attestations professionnelles. Seuls les spécia-

listes experts dans leur domaine peuvent espérer trouver dès le départ un poste qui corresponde à leur niveau de qualification. Pour les autres, il faut être prêt à commencer par du bénévolat, un stage ou un poste au pied de l'échelle hiérarchique (*entry level job*).

Services publics pour l'emploi

Il existe des services publics pour l'emploi et des bureaux de placement privés dont l'activité est règlementée par la loi.

Agences de placement privées

Les ressortissants américains préconisent eux-mêmes plutôt les agences privées. Les étrangers peuvent également y avoir recours. En guise d'honoraires, elles prélèvent un certain pourcentage du premier salaire, le plus souvent à la charge de l'employeur. Pour les postes de direction, il existe des *Executive search firms*, tandis que les *Employment/recruitment firms* s'occupent de pourvoir des postes d'employé de base et de cadre moyen. Les *Executive recruiters* peuvent également être contactés depuis la Suisse.

Les adresses d'agences de placement privées se trouvent dans les journaux et les pages jaunes sous la rubrique « *Employment Agencies* », ou sur Internet sous Yellow.com. En outre, aux Etats-Unis, le placement est également l'affaire de nombreuses associations de bienfaisance, de paroisses ou encore de syndicats.

De nombreuses universités américaines disposent d'un *College Placement Office*, qui propose des services de conseil et de placement. Pour les personnes en début de carrière, les *Career centers* sont intéressants car ils organisent des bourses de l'emploi, établissent des liens avec les entreprises, proposent des ateliers, des conseils ou encore des cours pour perfectionner sa candidature ainsi que des offres de stage.

Candidature

Aux Etats-Unis, un dossier de candidature se limite à une lettre de motivation (*motivation letter*) et à un CV énumérant les expériences professionnelles et les qualifications (*resume*):

- Dans la lettre, expliquez pourquoi vous postulez pour cette société en particulier, pourquoi vous êtes la personne de la situation et ce que vous entendez apporter à l'entreprise. Vous gagnerez également des points en indiquant des personnes de référence ainsi que des objectifs de carrière. Les étrangers précisent également dans ce courrier quel est leur statut de séjour (s'ils disposent d'un permis de travail) et comment ils peuvent être joints (sans oublier leur adresse électronique).
- Sur deux pages A4 au maximum, dressez la liste de vos expériences professionnelles (*Work history*) et indiquez votre parcours de formation (*Education*) ainsi que vos compétences/intérêts particuliers (langues, etc.) en mettant en évidence les éléments pertinents par rapport au poste demandé, en particulier les expériences plutôt récentes.
- N.B.: Dans un CV à l'américaine, on ne saurait afficher des informations personnelles telles que l'âge, l'état civil, la religion, les loisirs, etc., pas plus d'ailleurs qu'une photo ou une signature!
- Les certificats de travail n'ont pas non plus leur place dans un dossier de candidature.

En Amérique du Nord, plus de la moitié des offres de travail sont publiées sur Internet, il est donc parfaitement normal de soumettre une candidature de grande qualité par courriel. Les employeurs apprécient les collaborateurs engagés, donc n'hésitez pas à appeler quelques jours après l'envoi de votre dossier pour vous assurer que votre candidature est bien arrivée et qu'elle a été transmise à la personne compétente. Si l'employeur est intéressé, il vous contactera. Il s'agira alors de faire preuve de flexibilité et d'optimisme.

WWW

- ✓ Astuces pour la candidature
- ✓ Yellow.com
- ✓ Create a great resume – Career tools

Listes d'entreprises

Les chambres de commerce et de l'industrie américano-suisses tiennent à jour des listes des entreprises suisses implantées aux Etats-Unis. Vous trouverez les adresses et sites Internet dans la rubrique «Activité professionnelle indépendante» (cf. plus haut).

Diplômes et certificats

Vivre et travailler à l'étranger

Si vous souhaitez étudier ou travailler à l'étranger, il faut faire reconnaître vos qualifications. Les universités et les employeurs mandatent généralement des services spécialisés, les *credential evaluation services*, pour procéder à l'évaluation ou à la reconnaissance des qualifications étrangères. **Attention :** pour exercer dans le domaine de la santé, du droit ou des finances (p. ex. pour la comptabilité ou l'expertise comptable), un examen national complémentaire s'impose.

En raison de l'étendue de l'offre, le choix de l'université peut se révéler très difficile. N'oubliez pas que l'accréditation est le point le plus important pour la reconnaissance future de votre formation à l'étranger. Vérifiez ce point en consultant le site web du « Council for Higher Education Accreditation » (CHEA).

Si, par la suite, vous voulez revenir en Suisse pour y poursuivre vos études, il est recommandé de discuter au préalable du choix de l'université et du cursus avec vos chargés de cours. Pensez à clarifier précisément la question de la reconnaissance auprès des instances compétentes (Swiss ENIC / Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI).

WWW

- ✓ www.chea.org
- ✓ College Accreditation in USA
- ✓ Reconnaissance des diplômes (liens et contacts du DFAE)
- ✓ Swiss ENIC
- ✓ SEFRI

Prévoyance et assurances

Système d'assurances sociales

Les informations ci-après concernant les assurances sociales étrangères offrent un aperçu global. Elle ne remplace pas une consultation auprès d'un assureur étranger, qui est seul compétent pour vous renseigner sur le système d'assurance national.

L'assurance sociale publique comprend la *Social security* (assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité) ainsi que le *Medicare/Medicaid* (assurance-maladie pour personnes âgées, invalides et économiquement faibles). Le financement de la *Social security* repose sur les cotisations obligatoires versées par la population active et s'élevant, pour les revenus annuels ne dépassant pas USD 117'100, à 6.2% pour les employeurs, 6.2% pour les salariés et 12.4% pour les indépendants. Quant au taux de cotisation pour le *Medicare*, il est de 1.45% pour les salariés et de 2.9% pour les indépendants.

Ont droit à des prestations au titre de ces assurances les salariés qui ont cotisé pendant au moins 40 trimestres (soit dix ans de travail). Les personnes plus jeunes ont également droit à des prestations avant ce terme en cas d'invalidité ou de décès (rente de survivants). Les personnes retraitées ou invalides dont les revenus sont très modestes peuvent solliciter un *Supplemental Security Income* (prestations complémentaires).

Pour pouvoir bénéficier de prestations sociales, il faut avoir un numéro de sécurité sociale (*Social Security Number*), dont les employés ont également besoin pour être engagés. De même, ce numéro est exigé pour de nombreuses prestations ou services publics (ou privés), par exemple pour se voir délivrer un permis de conduire. Il convient d'en faire la demande à un bureau local de la *Social Security Administration*, démarche compliquée pour les personnes sans permis de travail (non-résidents). Les détenteurs d'une carte verte âgés de plus de 18 ans peuvent également demander un numéro de sécurité sociale auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Berne.

WWW

- ✓ How to get a Social Security number: www.ssa.gov/ssnumber
- ✓ Information for Immigrants www.ssa.gov/immigration
- ✓ Medicare
- ✓ Medicaid

Prévoyance vieillesse

Plans de retraite (Retirement Plans)

L'*Employee Retirement Income Security Act* (ERISA) de 1974 est une loi fédérale qui détermine les standards minimaux de la plupart des plans de prévoyance vieillesse et santé volontaires. Cette loi prévoit deux types de plan de prévoyance: le premier, classique, définit des rentes fixes, le deuxième des cotisations fixes.

Cette dernière catégorie comprend le plan **401(k)**, souvent proposé par les entreprises. Il prévoit la déduction des cotisations à l'assurance-vieillesse du salaire avant impôts. L'impôt n'est prélevé qu'au moment du versement des cotisations. Ce montant est souvent renchéri de moitié par l'entreprise, c'est-à-dire que cette dernière contribue la même quote-part à la prévoyance vieillesse (p. ex. 3% du salaire). La loi fixe le montant maximal de la contribution. Le capital n'est disponible qu'après un certain temps. Les employés peuvent choisir la composition du capital (actions, obligations, emprunts, etc.). Avant toute décision d'investissement, il est urgemment recommandé de se renseigner auprès de son employeur et de l'*Employment Benefits Security Administration* (EBSA). Les décisions relatives à la prévoyance vieillesse et santé ont une portée financière majeure, étant précisé qu'il faut prêter une attention particulière aux frais.
Le plan 401(k) vaut uniquement pour l'économie privée. Le secteur public connaît des plans de prévoyance vieillesse distincts. Dans ce domaine, informez-vous également sur vos droits et devoirs.

WWW

- ✓ Department of Labor (DOL) - Types of Retirement Plans
- ✓ DOL - Employer Benefits Security Administration (ESBA)
- ✓ Wallstreet Journal - What Is a 401(k)?

Evolutions actuelles

D'ici à 2025, l'âge de la retraite sera progressivement relevé jusqu'à 67 ans. Le montant de la rente perçue est fonction des revenus touchés par le bénéficiaire entre l'âge de 21 et de 62, déduction faite des cinq années où il a gagné le moins. Il est possible de prendre une préretraite à partir de 62 ans, mais cela entraîne une réduction de la rente.

Convention de sécurité sociale

Le 1er novembre 1980, la Suisse et les Etats-Unis ont signé une convention de sécurité sociale. Pour tenir compte des modifications législatives intervenues dans les deux pays, la convention a été révisée en 2014. Elle vise à garantir autant que possible l'égalité de traitement des ressortissants suisses et américains vis-à-vis de la sécurité sociale. La convention contient des dispositions concernant l'exportation de prestations à l'étranger et définit l'Etat dans lequel une personne est soumise à l'obligation de s'assurer et doit verser des cotisations aux assurances sociales

Pour des informations détaillées à propos de la convention, veuillez consulter les liens ci-après. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre caisse de compensation.

WWW

- ✓ www.ahv-iv.info > contact
- ✓ OFAS - convention de sécurité sociale > Convention de sécurité sociale entre la Suisse et les Etats-Unis (brochure)
- ✓ Convention de sécurité sociale entre la Suisse et les Etats-Unis (texte)
- ✓ OFAS – Affaires internationales (FAQ)

Assurance maladie et accident

Assurance-voyage

Nous recommandons vivement aux personnes qui se rendent aux Etats-Unis de souscrire une assurance voyage (y compris une assurance-maladie et accident temporaire, assurance rapatriement, etc.), étant donné que les soins médicaux sont particulièrement onéreux aux Etats-Unis.

Assurance maladie et accident publique

Aux Etats-Unis, les frais médicaux et hospitaliers sont extrêmement élevés. Depuis début 2014, la nouvelle loi américaine sur l'assurance-maladie (Affordable Care Act, souvent appelée Obamacare) rend obligatoire l'assurance-maladie pour toutes les personnes domiciliées aux Etats-Unis. Il est conseillé de s'informer au préalable sur les prestations couvertes par Obamacare et de contracter une assurance complémentaire privée.

Les personnes détachées aux Etats-Unis par un employeur suisse restent en principe soumises à l'obligation de s'assurer en Suisse prévue par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Il est recommandé aux personnes concernées de vérifier si leur assurance de base suisse est suffisante pour couvrir les coûts d'un traitement aux Etats-Unis (en vertu de l'art. 36, al. 4, de l'OAMal, les prestations sont prises en charge jusqu'à concurrence du double du montant qui aurait été payé si le traitement avait eu lieu en Suisse). Voir aussi la lettre d'information du 21 janvier 2015 envoyée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) aux gouvernements cantonaux et aux services cantonaux responsables du contrôle du respect de l'obligation de s'assurer: www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00316/index.html?lang=fr.

Assurance maladie et accident privée

Compte tenu des frais de santé très élevés, il est vivement recommandé de souscrire une assurance-maladie privée ou de s'affilier à une *Health Maintenance Organization* (HMO) ou à une *Preferred Provider Organization* (PPO).

Nombre d'entreprises et d'universités proposent une assurance-maladie collective couvrant également les membres de la famille, y compris parfois les concubins. Quelque 60% de la population américaine bénéficient ainsi d'une assurance-maladie. En l'absence d'une telle possibilité, il faut souscrire une assurance individuelle.

Medicare et *Medicaid* prennent en charge les frais de traitement des personnes retraitées, invalides ou socialement faibles. Toutefois, *Medicare* n'est pas gratuit: en cas d'hospitalisation, une franchise est appliquée et les traitements ambulatoires (c.-à-d. p. ex. pour des consultations chez un médecin) doivent être pris en charge par une assurance complémentaire.

WWW

- ✓ Medicare
- ✓ Medicaid

Accidents professionnels et invalidité

La législation de la plupart des Etats fédérés prévoit une obligation d'assurance contre les accidents professionnels pour certaines activités expressément citées. Les cotisations pour cette assurance sont généralement assumées par l'employeur; dans quelques rares Etats, le salarié en paie une partie. En cas d'incapacité de travail temporaire, les salariés perçoivent dans la majorité des Etats deux tiers de leur salaire pendant une durée maximale de 6 semaines. Si l'incapacité de travail est définitive, le salarié peut le cas échéant prétendre soit au versement d'une rente à durée illimitée, soit au versement unique d'une somme conséquente. Environ un cinquième des Etats prévoient des prestations complémentaires pour les proches.

WWW

- ✓ Autorités américaines compétentes en matière d'assurances sociales
- ✓ Health Maintenance Organization (HMO)
- ✓ Preferred Provider Organization

Assurance chômage

Principes, cotisations, prestations

Les salariés bénéficient d'assurances-chômages réglées au niveau régional, dont les cotisations sont prises en charge par l'Etat et les employeurs.

Les conditions d'ouverture du droit au chômage varient selon les Etats: dans la plupart d'entre eux, on exige un salaire minimum au cours de l'année précédant la demande, dans d'autres, une activité rémunérée préalable de 15 à 20 semaines. Lorsque la responsabilité du chômage est imputable au salarié (en cas de démission ou licenciement pour faute), il ne peut prétendre à des indemnités de chômage, ou alors avec un délai.

Les prestations correspondent à environ 50% du dernier salaire et sont versées pendant 26 semaines au maximum dans la plupart des Etats; cette durée est supérieure de 13 semaines dans les Etats affichant un taux de chômage particulièrement élevé. Environ un quart des Etats prévoit un soutien complémentaire pour les enfants et autres membres de la famille dépendant de la personne au chômage.

WWW

- ✓ Unemployment insurance UI

AVS/AI suisse

A l'exception du quart de rente AI, les rentes AVS et AI ordinaires peuvent être versées quel que soit le pays de domicile du bénéficiaire, dès lors que les règlements de ce pays l'autorisent. Les versements sont effectués directement par la Caisse Suisse de compensation CSC dans la devise du pays de domicile du bénéficiaire. L'ayant droit peut également se faire payer sa rente par l'intermédiaire d'un représentant désigné en Suisse ou sur un compte en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant

la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 904.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:

WWW

 Caisse Suisse de compensation CSC à Genève

Bénéficiaires d'une rente AVS(1er pilier) et d'une caisse de pension (2ème pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout retard de versement de la rente. Les caisses de pensions tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses.

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre «Impôts»).

Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) accorde, sous condition, des prestations d'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier temps mobiliser ses propres forces et ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, elle doit s'adresser à des parents ou à des amis pour voir dans quelle mesure ils pourraient lui venir en aide. Elle doit aussi se renseigner sur les aides ou prestations qu'elle pourrait obtenir de l'Etat de résidence. Ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle peut se tourner vers la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE).

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger?

Les Suisses de l'étranger sont des ressortissants suisses qui n'ont pas de domicile en Suisse et qui sont inscrits au registre des Suisses de l'étranger. Cette définition et les aides mentionnées ci-dessous découlent de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Bases légales

La section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE) apporte un soutien aux personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et ont besoin d'un appui financier à court terme. Elle n'accorde en principe pas de soutien sur le long terme. Elle estime que les personnes intégrées dans le pays de résidence ont de bonnes chances de retrouver rapidement leur autonomie financière. Lors de l'évaluation générale de la situation, les liens familiaux et le cercle de relations dans l'Etat de résidence ainsi que la pertinence et la possibilité d'un retour en

Suisse sont examinés. Si une personne remplit les conditions énoncées ci-dessus (cf. aussi le formulaire « Droits et obligations ») et ne peut pas subvenir à ses besoins par ses propres moyens ou encore grâce à une aide de source privée ou de l'Etat de résidence, elle peut présenter une demande d'aide financière à la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE), par l'intermédiaire de la représentation suisse auprès de laquelle elle est inscrite.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroie ou du refus du montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Double nationaux

Des règles particulières s'appliquent aux personnes possédant une autre nationalité. Bien qu'ils puissent déposer une demande, les doubles nationaux ne recevront en général aucun soutien si leur nationalité étrangère est prépondérante. Les critères d'évaluation à cet égard sont les liens qu'ils entretiennent avec la Suisse ainsi que les circonstances qui les ont conduits à acquérir la nationalité d'un autre pays.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins. (Cf. le formulaire «Droits et obligations»)

WWW

- ✓ Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)
- ✓ Formulaires de demande pour les Suisses de l'étranger

Impôts

Impôt sur le revenu

L'Etat fédéral, les Etats fédérés et les collectivités locales (les villes p. ex.) prélèvent des impôts, le plus lourd étant l'impôt fédéral sur le revenu. Les Etats en collectent également, mais il est sensiblement moins élevé; dans les Etats de l'Alaska, de la Floride, du Nevada, du Dakota du Sud, du Texas, de Washington et du Wyoming, il est même nul.

Imposition des résidents

La loi fiscale fédérale prévoit que les étrangers ayant le statut de résident permanent soient imposés sur la totalité de leur revenu, quel que soit le lieu où celui-ci a été généré. Sont considérés comme tels les détenteurs d'une carte verte, ainsi que les personnes ayant séjourné aux Etats-Unis plus de 30 jours durant la dernière année civile et au moins 183 jours durant cette même année et les deux années précédentes (N.B.: sont pris en compte dans ce calcul la totalité des jours pour la dernière année, un tiers des jours pour l'année précédente et un sixième pour la seconde).

Imposition des non-résidents

La loi fiscale fédérale prévoit que les étrangers n'ayant pas le statut de résident permanent soient imposés uniquement sur le revenu généré aux Etats-Unis.

Pour les personnes physiques, le taux de la *Federal Income Tax* (impôt fédéral sur le revenu) est progressif, étant précisé qu'actuellement, le taux maximal était de 39.6%. A noter que les Etats-Unis imposent les employés à la source. Le montant final de l'impôt est établi sur la base de la déclaration annuelle que tous les contribuables sont tenus de rendre jusqu'au 15 avril (N.B.: les possibilités de déduction sont nombreuses).

Taxe sur la valeur ajoutée (*Sales Tax*)

Le taux de la TVA – compris entre 0% et 9% – peut varier non seulement d'un Etat à l'autre, mais même de ville en ville. Celle-ci sera toujours calculée en sus des prix affichés (dans les magasins ou sur les menus des restaurants).

Impôt sur la fortune

Les Etats-Unis ne prélèvent pas d'impôt sur la fortune comme le fait la Suisse. Les Etats fédérés, les *counties* et/ou les communes perçoivent toutefois souvent un impôt sur certains éléments patrimoniaux, en particulier sur les biens immobiliers (*real estate taxes*) et sur les biens réels (*tangible personal property taxes*). Les taux varient d'une région à l'autre.

Double imposition

La Suisse et les Etats-Unis ont conclu une convention visant à éviter la double imposition dans le domaine de l'impôt sur le revenu.
Celle-ci porte toutefois exclusivement sur l'impôt fédéral américain sur le revenu:

- Les personnes résidant en Suisse, séjournant aux Etats-Unis à titre temporaire et travaillant pour un employeur suisse sont imposées là-bas uniquement si leur séjour a duré plus de 183 jours.
- Les apprentis et les étudiants s'étant rendus aux Etats-Unis exclusivement pour y suivre une formation ne doivent pas payer d'impôts sur les sommes qui leur ont été versées de l'étranger pour subvenir à leurs besoins et payer leurs études.
- Les personnes établies aux Etats-Unis peuvent, à certaines conditions, exiger le remboursement de tout ou partie de l'impôt anticipé sur les dividendes et les intérêts prélevé par la Suisse.

En 1951, la Suisse et les Etats-Unis ont par ailleurs signé une convention de double imposition en matière d'impôts sur les successions.

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

Les ressortissants suisses imposables aux Etats-Unis sont concernés par l'accord FATCA. La loi fiscale américaine *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) doit permettre aux Etats-

Unis d'obtenir l'imposition de tous les comptes détenus à l'étranger par les personnes soumises à l'impôt aux Etats-Unis. Il s'agit d'une régle-mentation américaine unilatérale, valable pour tous les pays, qui est applicable progressivement depuis le 1er juillet 2014. La Suisse a mis en œuvre FATCA au moyen d'un accord bilatéral, entré en force le 2 juin 2014. La loi d'application qui s'y rapporte a été mise en vigueur par le Conseil fédéral en date du 30 juin 2014.

Ces bases légales prévoient que les comptes détenus par des *US persons* auprès d'établissements financiers suisses doivent être déclarés aux autorités américaines.

WWW

- ✓ Convention de double imposition CDI
- ✓ Convention de double imposition - successions
- ✓ Internal Revenue Service IRS – International Taxpayers
- ✓ Demande de remboursement de l'impôt anticipé suisse pour les requérants domiciliés à l'étranger (AFC)
- ✓ Accord FATCA - SFI

Regroupement familial, mariages et partenariats

Mariages

Un mariage civil contracté à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être signalé aux autorités de l'état civil suisses.

Les Suisses et les Suissesses sont tenus de signaler à la représentation suisse compétente à l'étranger le mariage qu'ils ont contracté à l'étranger. La représentation traduit et légalise les documents et les transmet sans frais en Suisse. A titre exceptionnel, le signalement peut être effectué également auprès des autorités cantonales de surveillance de l'état civil qui envoient si nécessaire les documents à la représentation suisse compétente à l'étranger pour que celle-ci les traduise et les légalise (contre émoluments).

Nous vous recommandons, avant le mariage, de vérifier auprès de la représentation suisse compétente quelles sont les formalités à remplir pour que l'union soit reconnue le plus rapidement possible et introduite dans le registre de l'état civil en Suisse.

Pour de plus amples informations, se reporter aux mémentos sur le mariage de l'Office fédéral de la justice ou à la page Internet de l'*US Immigration Support*.

WWW

- ✓ Mémentos sur le mariage - Office fédéral de la justice
- ✓ How to get married in the USA (US Immigration Support)
- ✓ Civil Status (ambassade à Washington)

Partenariats

Aux Etats-Unis, la reconnaissance des partenariats entre personnes de même sexe relève en grande partie de la compétence des Etats.

Compte tenu du système fédéral et du caractère excessivement sensible de ce sujet, la reconnaissance varie considérablement d'un Etat à l'autre. Il convient de noter que si ceux-ci ont toute latitude pour légiférer sur le mariage, les conséquences juridiques du partenariat peuvent se déployer tant au niveau des Etats fédérés que de l'Etat fédéral.
Il existe différentes formes de reconnaissance des partenariats entre personnes de même sexe.

Dans 32 Etats fédérés (état en novembre 2014) ainsi que dans le *District of Columbia*, il est possible de conclure un partenariat entre personnes de même sexe.

D'autres Etats autorisent les partenariats enregistrés sous d'autres noms:

- la *Civil Union* (traduction littérale: union civile);
- le *Domestic Partnership* (traduction littérale: partenariat domestique).

Dans l'intervalle, cinq Etats (Californie, Oregon, Washington, Nevada et Colorado) ont étendu leur législation en matière de *domestic partnerships*, qui s'apparentent désormais largement à un mariage. Il n'est donc généralement plus possible de faire la distinction entre *Civil Union* et *Domestic Partnerships*, puisqu'un nombre toujours plus important d'Etats introduisent le mariage entre personnes de même sexe ou considèrent son interdiction comme contraire à la Constitution.

WWW

- ✓ Reconnaissance des mariages homosexuels aux Etats-Unis

Ecoles et éducation

Système scolaire

La scolarité est obligatoire dans tous les Etats, mais le système éducatif américain est très décentralisé; dans certains Etats, l'essentiel de la responsabilité est délégué à des districts scolaires locaux. Quelque 26'000 écoles privées – en majorité des institutions ecclésiastiques – offrent en outre un cursus de scolarité obligatoire.

En principe, la scolarité obligatoire compte entre cinq et huit ans d'*Elementary School* (école primaire), puis entre quatre et sept ans de *High School* (école secondaire). Les écoles publiques sont gratuites. Au terme du secondaire, environ 10% des élèves suivent une formation professionnelle dans un *Community College*, tandis que 70% optent pour les études académiques, en se rendant dans un *College* ou une université. La rentrée scolaire a lieu début septembre et les grandes vacances commencent mi-juin.

Dans les écoles publiques, la scolarité obligatoire est financée presque entièrement par les pouvoirs publics.

Les apprentissages tels qu'ils sont dispensés en Suisse n'existent pas aux Etats-Unis, la formation professionnelle étant dans une large mesure intégrée aux *High Schools*. Les jeunes ne désirant pas faire d'études ont deux possibilités: soit ils entrent directement dans la vie professionnelle, où ils sont formés par leur employeur, soit ils s'inscrivent dans des écoles professionnelles privées qui proposent des cursus de plusieurs mois. Toutefois, il est rare de pouvoir accéder aux postes à responsabilité sans diplôme supérieur.

Ecoles internationales

Les grandes villes comptent des écoles internationales privées de qualité, dont certaines se calquent sur le calendrier et le programme du pays dont elles sont issues.

WWW

- ✓ Ecoles allemandes:
  www.auslandschulwesen.de
  > Liste des écoles à l'étranger
- ✓ Ecoles françaises:
  www.scola.education.gouv.fr/
  > Liste
- ✓ Council of International Schools:
  www.cois.org
  > Membership Directory
- ✓ Search for Schools
- ✓ Ministère américain de l'éducation

Ecoles suisses

Aucune école suisse n'est présente aux Etats-Unis.

WWW

- ✓ Ecoles suisses et projets suisses de formation à l'étranger
  www.educationsuisse.ch/fr/home-fr

Universités

L'offre de formation universitaire est très vaste mais aussi très coûteuse, si bien qu'elle est soutenue par de nombreuses institutions privées (entreprises, fondations, etc.) de diverses manières (bourses, fondations, legs, cadeaux, etc.). Il est conseillé de consulter le site ci-dessous pour obtenir une vue d'ensemble du paysage universitaire américain.

WWW

- ✓ Universities and Colleges

Voir aussi «Séjour linguistique et études».

Salaires et coût de la vie

Traitements et salaires

Le salaire horaire minimum fixé dans la loi fédérale (*federal minimum wage*) s'élève actuellement à 7.25 USD. De nombreux Etats l'ont cependant relevé (p. ex. l'Etat de Washington, il est de 9,04 USD).

La plupart des employeurs payent leurs collaborateurs toutes les deux semaines, souvent au moyen d'un chèque bancaire (*paycheck*). Les salariés percevant un revenu annuel fixe (*salary*) touchent généralement leur salaire tous les mois, par virement bancaire (sur un compte *direct deposit*).

WWW

- ✓ Salaires minimaux
- ✓ Salaires et traitements
- ✓ Salaires aux Etats-Unis (site payant)

Coût du logement

Dans les grandes villes, les loyers sont considérablement plus élevés qu'en Suisse, un des critères déterminants étant le quartier dans lequel se trouve le bien. Les jeunes gens forment par ailleurs volontiers des communautés d'habitation pour pouvoir partager les coûts.

N.B.: Il faut s'adresser au *landlord* (propriétaire) pour savoir quels frais annexes (électricité, eau, collecte des ordures, etc.) devront être réglés séparément et où s'adresser pour cela. Il est d'usage de payer une caution d'un à deux mois lors de la signature du bail. Sachez cependant que tant le montant du loyer que les conditions sont toujours négociables.

Coût de la vie

Le coût de la vie aux Etats-Unis est environ 5% moins cher (Washington, San Francisco) ou plus cher (New York) qu'en Suisse.

Il faut impérativement tenir compte du fait que le coût du logement, les charges sociales et les impôts n'ont pas été pris en considération dans la comparaison et que le coût de la vie, dépend fortement des besoins de chacun et du lieu d'habitation (p. ex. achat de produits locaux ou importés, résidence à la campagne ou dans une grande métropole). Elaborez un budget personnel. Demandez des conseils en discutant du sujet avec de futurs collègues et en visitant éventuellement le pays avant votre installation.

WWW

- ✓ Office fédéral de la statistique - Indices des niveaux de prix en comparaison internationale > Page d'accueil de l'OCDE
- ✓ Mercer's Cost of Living Survey
- ✓ Cost of Living Calculator (CNN)

Logement et transports

Logement

Renseignez-vous auprès de connaissances ou de partenaires commerciaux sur les réalités locales et demandez en particulier s'il est préférable d'éviter certains quartiers. Suivant la ville et le quartier, le taux de criminalité peut être très différent.

Consulter les annonces dans la presse locale, sur Internet ou dans les brochures disponibles à l'entrée des supermarchés peut suffire pour trouver un logement, mais s'adresser à une *Real Estate Agency* (agent immobilier) peut présenter des avantages.

Aux Etats-Unis, on trouve, en plus des appartements et des maisons, d'autres formes de logement: les *Apartment communities* désignent ainsi des groupements d'appartements disposant d'une piscine et de salles de fitness communes. Quant aux *Gated communities*, il s'agit de groupes de bâtiments dont l'accès est contrôlé. Enfin, on trouve également des *Adult communities* dans les grandes villes réservées aux personnes handicapées et aux personnes âgées sans enfant.

Louer

Les indications sur la surface des appartements ne se rapportent en principe qu'aux chambres à coucher. Ils comprennent néanmoins tous un salon, une cuisine et des pièces d'eau, qui n'entrent pas dans le calcul. La durée du bail peut varier de deux à quatre ans (éventuellement prolongeable); parfois, le loyer est adapté au renchérissement.

Acheter

Les détenteurs d'une carte verte peuvent en principe acquérir un bien, mais les dispositions légales varient d'un Etat à l'autre. La Floride est le seul Etat dans lequel les étrangers sont totalement libres à cet égard.

Si, dans l'ensemble, les frais de construction et les prix de l'immobilier sont plus bas aux Etats-Unis qu'en Suisse, les taux hypothécaires sont nettement plus élevés, puisqu'ils englobent une part d'amortissement. Il est recommandé de s'assurer les services d'un avocat ou d'un *Realtor* (agent immobilier), dans la mesure où les contrats de vente sont beaucoup plus précis et que de multiples *closing costs* (taxes non comprises dans le prix de vente) peuvent être facturés.

WWW

- ✓ Department of Housing
- ✓ Choix du lieu de résidence
- ✓ Find a home: www.realtor.com, www.realestate.com
- ✓ Zillow
- ✓ Trulia
- ✓ Best places to live (Time.com)

Tension du réseau électrique

- Electricité: 110–120 Volt/60 Hertz (Suisse: 220–230/50)
- Prises: types A et B

Poids et mesures

Les Etats-Unis connaissent le système des poids et mesures anglo-saxon.

Transports

Compte tenu des distances, les infrastructures de transport américaines sont radicalement différentes des européennes. Le réseau routier, les chemins de fer et les connexions aériennes sont essentiellement concentrés sur les grandes métropoles. Alors que les centres-villes sont essentiellement réservés aux bureaux et aux centres d'affaires, les zones résidentielles et les centres commerciaux se situent en périphérie et ne sont accessibles qu'en voiture. Seules les grandes villes disposent d'un réseau de bus et de métro.

WWW

- ✓ Ministère américain des transports
- ✓ Greyhound-Busse
- ✓ Amtrak – National Railroad

Route

Le transport de personnes s'effectue quasiment exclusivement par la route (trafic individuel et bus longues distances). Le réseau routier et autoroutier est très dense, mais souvent mal entretenu. Certains tronçons d'autoroute et ponts sont payants. Un réseau de bus longues distances couvre l'intégralité du pays et relie toutes les grandes villes.

Rail

Le transport de marchandises s'opère avant tout par chemin de fer et dans de grands camions. Le train ne subsiste pour ainsi dire comme moyen de transport de personnes que dans le triangle Boston-Chicago-Washington D.C. Plusieurs compagnies de chemin de fer assurent des liaisons continentales est-ouest et nord-sud.

Aviation

L'avion constitue le mode de transport numéro un pour les longues distances. Toutes les grandes villes disposent de bonnes liaisons aériennes vers l'international.

Navigation

Aux Etats-Unis, 18% du volume de fret sont transportés par voies d'eau. Avec plus de 300 ports par lesquels transitent chaque année deux milliards de tonnes de biens, la navigation intérieure joue un rôle important. De nombreuses voies d'eau sont reliées aux Grands Lacs.

Immatriculation du véhicule

Consultez les pages suivantes pour tout savoir sur l'immatriculation:

WWW
- ✓ Vehicle registration and titling
- ✓ DMV – Registering a foreign-registered vehicle, car or motorcycle

Reconnaissance du permis de conduire

Si le permis de conduire suisse est généralement valable six mois, chaque Etat a ses propres réglementations. Les personnes s'établissant aux Etats-Unis doivent dès lors rapidement s'adresser au *Department of Motor Vehicles* (DMV) pour savoir comment se procurer la *state licence* (permis de conduire de l'Etat). En tout état de cause, un *Social Security Number* vous sera réclamé. Pour l'obtenir, il faut en faire la demande à la *Social Security Administration*, démarche compliquée pour les résidents non permanents et pour les personnes non titulaires d'un permis de travail.

Nous attirons votre attention sur le fait que les loueurs de voitures et les autorités seront plus à l'aise si vous leur fournissez une traduction anglaise (uniquement pour l'ancien permis, de couleur bleue), ce qui peut présenter un avantage en cas de contrôle routier ou d'accident. Celle-ci ne sera cependant valable que si vous joignez le permis de conduire national.

Les offices cantonaux de la circulation routière délivrent en outre des permis de conduire internationaux. Ici encore, la traduction n'est pas un document officiel, mais elle facilite la communication.

Attention : apprenez le code de la route local et veillez à le respecter à la lettre. Si vous écopez d'une amende, veuillez la régler, sans quoi vous risquez des ennuis lors d'un éventuel prochain séjour aux Etats-Unis (cf. «Formalités d'entrée et visas»).

WWW
- ✓ DMV – Driver's licence ou How to obtain a driver's licence – Get it done online
- ✓ American Automobile Association AAA
- ✓ Traduction anglaise du permis de conduire suisse (OFROU)

Assurance

Bien que l'assurance responsabilité civile automobile ne soit pas obligatoire dans tous les Etats, il est recommandé d'en contracter une, de préférence d'un montant conséquent, car les sommes exigées en cas de sinistre sont souvent considérables.

WWW
- ✓ Car Insurance Tips (usa.gov)

Culture et communication

Vie culturelle

Les possibilités de sorties culturelles sont innombrables dans les grandes villes américaines: les opéras, concerts, ballets, pièces de théâtre se succèdent et des vernissages sont régulièrement organisés dans les galeries d'art.

Religion

Les Etats-Unis garantissent la liberté de religion. La moitié de la population environ est de confession protestante, un quart, catholique.

Radio, TV, Presse

Il est impossible de capter les programmes de la SSR aux Etats-Unis, mais de nombreuses émissions sont disponibles par Internet (en streaming, podcast ou téléchargement). Une antenne satellite permet par ailleurs de recevoir la *Deutsche Welle*. Quant aux raccordements par satellite ou par câble, ils offrent d'innombrables programmes TV ou radio, sur abonnement.

WWW

- ✓ Schweizer Radio und Fernsehen SRF
- ✓ Swissinfo
- ✓ SRG Broadcast.ch

Voici une liste de journaux et de magazines en langue allemande, auxquels il est possible de s'abonner aux Etats-Unis:

WWW

- ✓ Amerika Woche
- ✓ Nordamerikanische Wochen-Post
- ✓ Neue Presse USA
- ✓ Das Fenster
- ✓ Florida Sun
- ✓ German World Magazine

Le choix de journaux et magazines locaux est vaste et de nature à satisfaire tous les intérêts; la plupart des journaux, magazines et livres étrangers sont, eux, disponibles avec un peu de décalage. Dans certaines régions, des journaux locaux sont rédigés en allemand.

WWW

- ✓ US Newspapers listed by State
- ✓ Journaux suisses sur Internet
- ✓ Revue Suisse

Les connexions Internet sont très répandues, la plupart des fournisseurs proposant des connexions à haut débit, DSL ou dial-up. S'adresser directement au prestataire pour obtenir les tarifs et les conditions.

On ne saurait trop recommander l'achat de télévisions et de lecteurs DVD multi-systèmes, disponibles sur place. N.B.: les DVD vendus aux Etats-Unis sont munis d'un code régional (zone 1), si bien qu'ils ne sont lisibles que sur des appareils multi-systèmes achetés sur place.

On trouve un large choix de CD et de DVD, à des prix avantageux. Il existe de nombreuses bibliothèques publiques.

Numéros de téléphone / urgence

- Indicatif international: 001
- Police – Pompiers – Ambulance: tél. 911

Sécurité

Risques naturels

Tornades, **feux de forêt** et **tremblements de terre** peuvent survenir toute l'année dans tout le pays. De mai à novembre, les **ouragans** menacent le golfe du Mexique et la côte Est. En hiver, de fortes tempêtes de neige (**blizzards**) peuvent survenir. Veuillez-vous conformer aux instructions des autorités ci-après pour tous les risques naturels.

WWW

- ✓ National Weather Service and Hurricane Center
- ✓ National Weather Service
- ✓ Organisation météorologique mondiale
- ✓ National Interagency Fire Center
- ✓ Earthquake Hazards Program

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, mettez-vous en liaison avec la représentation suisse la plus proche (ambassade, consulat général, consulat).

WWW

- ✓ Représentations suisses aux Etats-Unis

Vérifiez impérativement, avant votre séjour, quelles sont les prestations médicales couvertes par votre assurance maladie (voir Prévoyance et assurance) et pensez aux assurances voyage et autres.

Divers

La situation dans le pays est fondamentalement stable. D'après l'*US Department of Homeland Security* (DHS), des attentats terroristes sont toutefois possibles. Les risques peuvent évoluer en permanence. Lisez les Conseils aux voyageurs du DFAE, ils sont continuellement révisés!

La consommation d'alcool est interdite aux jeunes de moins de 21 ans et il est interdit de consommer de l'alcool en public ou de transporter des boissons alcoolisées sans les dissimuler aux regards. Il est par ailleurs punissable de laisser des enfants de moins de 12 ans sans surveillance. Les infractions à la loi sur les stupéfiants, y compris les infractions mineures, sont passibles de plusieurs années de prison et les contrevenants sont frappés d'une interdiction d'entrée (voir aussi les Conseils aux voyageurs du DFAE).

WWW

- ✓ DFAE Conseils aux voyageurs - Etats-Unis

Suisses et Suissesses

Protection consulaire et diplomatique

Protection consulaire

La protection consulaire est une forme particulière de défense des intérêts que les représentations à l'étranger assurent en faveur des ressortissants suisses. En vertu de la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger LSETr (RS 195.1), les représentations diplomatiques et consulaires peuvent aider les ressortissants suisses qui ne sont pas en mesure ou qui ne peuvent raisonnablement pas être tenus d'assumer seuls, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. Ainsi, les personnes concernées doivent, selon le principe de la responsabilité individuelle, rechercher en premier lieu, et dans la mesure du possible de manière autonome, les interlocuteurs et les aides disponibles sur place: police, ambulances, centres médicaux, institutions financières, assurances, etc. La protection consulaire, c'est-à-dire la prestation d'aide de la part du DFAE, n'intervient qu'à partir du moment où les personnes concernées ont fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'elles pour remédier à une situation de détresse en s'organisant et en se procurant les moyens financiers nécessaires. Nul ne peut revendiquer un droit aux prestations d'aide de la Confédération.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ Protection consulaire : aide à l'étranger
- ✓ Protection diplomatique et protection consulaire
- ✓ Conseils aux voyageurs DFAE
- ✓ Informations sur les prêts remboursables (Office fédéral de la Justice



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires
(24h/24)

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365
Tél. depuis l'étranger: +41 800 24-7-365
Mail: helpline@eda.admin.ch

- ✓ Formulaire Helpline DFAE
- ✓ Helpline DFAE

Appel gratuit (de l'étranger avec Skype)

Attention: un message d'erreur apparaîtra si l'application Skype n'est pas installée sur votre ordinateur ou smartphone. Dans ce cas, veuillez tout d'abord procéder à son installation en cliquant sur le lien suivant : télécharger Skype (en anglais).

Droits politiques

Même lorsqu'ils résident à l'étranger, les ressortissants suisses peuvent exercer leur droit de vote : ils peuvent prendre une part active ou passive aux initiatives populaires, aux demandes de référendum, aux votations et aux élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats sont réglées au niveau cantonal). Ils doivent pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger et s'être enregistrés auprès de l'ambassade ou du consulat compétent comme Suisses de l'étranger ayant le droit de vote. Toute personne inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile reçoit par courrier le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La « Revue Suisse », le magazine des Suisses de l'étranger, annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir. Les ressortissants helvétiques peuvent également consulter le site Internet www.ch.ch/votations.

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription: Suisses et doble nationaux

Les doubles nationaux peuvent également exercer leur droit de vote en Suisse. Dans certains Etats qui ne reconnaissent pas la double nationalité, leur deuxième nationalité pourrait néanmoins être remise en cause.

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Informations supplémentaires

WWW

- ✓ Organisation des Suisses de l'étranger OSE
- ✓ Swisscommunity.org
- ✓ Notice d'information: sur les droits politiques pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

- ✓ Site web Ambassade à Washington
- ✓ Site web DFAE

Sociétés suisses

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est composée du Conseil des Suisses de l'étranger et du secrétariat, qui offre une vaste palette de prestations à l'intention des Suisses de l'étranger: conseil et assistance pour l'émigration, le séjour à l'étranger et le retour en Suisse; publication de la «Revue Suisse», distribuée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger enregistrés; organisation du congrès annuel des Suisses de l'étranger; assistance aux jeunes Suisses de l'étranger (camps, séjours en famille d'accueil, échanges) et droits politiques.

WWW

- ✓ Organisation des Suisses de l'étranger OSE

Swiss Community

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville!
- Découvrez la Suisse

WWW

- ✓ Swisscommunity

Contact

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
Bundesgasse 32, 3003 Berne
+41 800 24-7-365
helpline@eda.admin.ch
www.swissemigration.ch